

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
19/11/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 6

Nombres de membres Absents : 5

Date Affichage
19/11/2021

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 7

Séance du 25 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. CORREIA J., M. DOMINGO J.D , M. LAUBRAY. J, M. V. PICHEYRE, M. VAILLS S. ,

Absents excusés : M. MIRAN P

Procurations : Mme DABOUIS N. à M. DOMINGO J. D

Objet de la Délibération

**CONVENTION FRAIS DE SECOURS – CENTRE DE SECOURS Entreprise ALTI
ASSISTANCE - SAISON 2021/2022**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée, que les secours sur le domaine skiable comprennent non seulement les recherches et les secours sur les pistes ou hors-pistes, mais aussi les évacuations d'urgence jusqu'à une structure médicale adaptée. Ce type de transport ne relève plus de l'Assurance Maladie. Une convention permettant de définir les conditions d'organisation et ses modalités de mise en œuvre est nécessaire. Les prix par évacuation s'élèvent à :

- 240 Euros TTC pour les évacuations vers le groupe médical des Angles
- 300 Euros TTC pour les évacuations vers l'hôpital transfrontalier de Puigcerda

Après avoir Ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conventions entre la commune et le centre de secours ambulanciers de Cerdagne Capcir et les pompiers dans le cas d'une indisponibilité du prestataire privé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 25 NOVEMBRE 2021

Le Maire
P. PETITQUEUX

